

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 17 octobre 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2437
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat ENM-La Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Subai
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, à Madame Guillas

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 21 octobre 2024

Délibération n°2437- Convention de partenariat entre l'ENM et La Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste

Mesdames, Messieurs,

Le partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste poursuit un triple objectif :

- permettre à une élève hospitalisée sur l'établissement et inscrite à l'ENM de poursuivre un lien et une pratique musicale pendant son hospitalisation.
- mettre en place des ateliers avec un groupe d'enfants hospitalisés dans le service
- Proposer des temps de concerts par les grands élèves accompagnés d'un enseignant de l'ENM

La convention présentée en annexe définit les modalités d'organisation de ce partenariat.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention de partenariat entre l'ENM et la Fougeraie Médipôle Hôpital Mutualiste et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 93 27



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

CONVENTION

De partenariat entre La Fougeraie et l'ENM

Entre les soussignés :

Le Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne (ENMDAD)

46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

Représenté par son Président, Monsieur Stéphane Frioux

Ci-après désigné « l'ENMDAD »,

D'une part. Et,

Le SSR pédiatrique La Fougeraie-Médipôle Hôpital Mutualiste

158 rue Léon Blum 69 100 Villeurbanne

Représentée par Mme CROZE-FAYARD Sandrine directrice

Ci-après désigné par le terme : « La Fougeraie »

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'action faisant l'objet de la présente convention a pour but

1/ de permettre à Léa Caillot hospitalisée sur l'établissement et élève inscrite à l'ENM de poursuivre un lien et une pratique musicale pendant son hospitalisation.

2/ de mettre en place des ateliers avec des groupes d'enfants hospitalisés dans le service.

3/ de proposer des temps de concerts par des grands élèves de l'ENM accompagné d'un enseignant de l'ENM

Article 2 : Obligations des deux parties

L'ENMDAD s'engage à mettre en place

-1/ des ateliers hebdomadaires de pratique, d'accompagnement par l'écoute et l'utilisation d'applications numériques sur ordinateur ou tablettes (dans le but par exemple de créer des interactions grâce aux yeux pour créer des systèmes de boucles musicales)

-2/ des temps de rencontres /concert.

Pour cela, l'ENMDAD met à disposition deux enseignants et intervenants, Clémentine Gasnier et Rémi Geoffroy.

La Fougeraie s'engage :

- à mettre à disposition les espaces nécessaires aux différentes interventions proposées ci-dessus.

- à mettre à disposition les personnels nécessaires à l'accompagnement et au suivi des ateliers.

L'ENMDAD conserve la responsabilité des personnes agissant en son nom et de celles qu'elle a sous sa garde notamment aux vus des dommages que pourraient subir ou causer ses enseignants et intervenants.

Article 3 : Modalités d'intervention

Les interventions se dérouleront durant l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

1/ Atelier hebdomadaire le mardi de 15 à 16h avec Clémentine Gasnier auprès de Léa Caillot (Elève ENM)

2/ Concert / Rencontre le jeudi matin entre 9h30 et 11h avec des grands élèves de l'ENM et Rémi Geoffroy
-12 interventions à caler conjointement avec les services entre novembre et juin.

Article 4 : Clause de confidentialité :

Dans le cadre de leurs interventions dans les services et auprès de Léa Caillot, les enseignants sont soumis au secret professionnel. Dans le souci du respect de l'individu, les informations à caractère personnel concernant l'identité de l'utilisateur, sa pathologie, ses problématiques familiales et personnelles, son accompagnement, ne doivent en aucun cas être divulguées.

Article 5 : Assurance

L'ENMDAD déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance Responsabilité Civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

La Fougeraie déclare avoir souscrit avant le commencement des interventions les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance risque bâtiment pour les locaux utilisés.

Article 6 : Durée

La présente convention est valide pour l'année scolaire 2024-2025, selon les durées des ateliers référencées à l'article 2.

Article 7 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 2 octobre 2024

**Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENMDAD
Le président
Stéphane Frioux**

**Pour la Fougeraie
La directrice**

Madame Croze-Fayard

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

